



VILLE DE

Launaguet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : MARCHÉ DE PLEIN VENT :
Transfert de l'emplacement
et modification de la date et des horaires**

Délibération n° 2025.11.05.125

Rapporteur : Bernard DEVAY

Monsieur Devay rappelle que par délibération n° 2022 06.01.056 du 1^{er} juin 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur le transfert du marché de plein vent de Launaguet : lieux, horaires et tarifs des emplacements.

Pour permettre le développement du marché de plein vent de Launaguet, plusieurs administrés ont saisi la commission « marché », représentée par M. DEVAY, sollicitant le déplacement du marché de la Place Gouzy vers le parking de l'école Jean Rostand situé Rue Jean Moulin à Launaguet. Ce nouvel emplacement va permettre aux visiteurs de pouvoir stationner sur le second parking à proximité.

De plus, de nombreuses demandes ont été faites pour que le marché de plein vent se tienne le dimanche matin.

Le site choisi pour l'implantation du marché de plein vent ainsi que les horaires ayant été modifiés, il convient de redélibérer pour :

- le transfert du marché sur le parking de l'école Jean Rostand situé Rue Jean Moulin, le dimanche matin de 6h00 à 14h30 (ouverture des ventes au public de 8h00 à 13h00).

Vu l'avis réservé émis par la chambre du Commerce et de l'Industrie de Toulouse

Vu l'avis favorable émis par le Syndicat des Marchés de France, des Commerçants, Artisans et Producteurs de la Haute-Garonne – SMFCAP 31,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le transfert du marché de plein vent sur le Parking de l'école Jean Rostand situé Rue Jean Moulin, chaque dimanche matin de 6h00 à 14h30 (ouverture des ventes au public de 8h00 à 13h00).

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent le transfert du marché de plein vent sur le Parking de l'école Jean Rostand situé Rue Jean Moulin, chaque dimanche matin de 6h00 à 14h30 (ouverture des ventes au public de 8h00 à 13h00).
- Autorisent M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Natacha MARCHIPONT
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Absents excusés Représentés : 4
Absent : /

Date convocation :
30 octobre 2025

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

27 NOV. 2025

Étaient présentes : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Hassan HAMDANI.

Étaient excusés.es représentés.es : Antoine MIRANDA (pouvoir à P. PAQUELET), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à J-L. GALY), Michaël TURPIN (pouvoir à P. PARADIS).

Absent : /

Secrétaire de séance : Natacha MARCHIPONT